

MONATIONS

 CANADA | 2024

CONDITIONS GÉNÉRALES

LE 1ER NOVEMBRE 2023

Les présentes conditions générales régissent votre participation à l'évènement MONATIONS Canada (ci-après, « MONATIONS Canada 2024 »), se déroulant du 31 mai au 1er juin 2024 à Niagara Falls, Ontario. En vous inscrivant à MONATIONS Canada 2024, vous acceptez les présentes conditions générales, qui forment un accord juridiquement contraignant entre MONAT Global Corps. (« MONAT ») et le participant inscrit (« Vous » ou « Participant »). Si vous complétez l'inscription au nom d'une autre personne, c'est votre responsabilité de vous assurer que cette personne est au courant des conditions générales et les accepte. En complétant l'inscription au nom d'un autre individu, vous représentez et confirmez que le Participant a été mis au courant des conditions générales et qu'il les a acceptés.

En complétant cette inscription pour participer à MONATIONS Canada 2024, vous déclarez et garantisiez que vous êtes un partenaire de marché MONAT en règle avec la compagnie et resterez en règle à tout moment pendant MONATIONS Canada 2024. De plus, en vous inscrivant à MONATIONS Canada 2024, vous déclarez et garantisiez que vous n'êtes pas un plaignant, un membre d'un recours collectif ou une partie à un litige dans une affaire en cours, en cours ou réglée contre MONAT Global Corp., sa société mère, Alcora Corporation, ou l'une de ses sociétés affiliées ou filiales.

REMBOURSEMENTS ET TRANSFERTS

Les inscriptions individuelles achetées pendant la prévente sont non remboursables.

Les frais d'inscription ordinaires sont non remboursables. Les inscriptions peuvent être transférées à un autre partenaire de marché d'ici le 30 avril 2024. Aucune compensation ou hébergement de remplacement ne sera offert aux personnes qui ne participent pas au voyage. Le voyage n'a aucune valeur monétaire si un partenaire de marché n'est pas en mesure d'y participer, que ce soit son choix ou en raison de circonstances personnelles. Aucun montant ne sera payé ou remboursé si un partenaire de marché décide de ne pas participer ou n'est pas en mesure de participer à MONATIONS Canada 2024.

AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE.

FORCE MAJEURE

En aucun cas, MONAT ne sera considéré comme en défaut dans l'exécution de ses obligations découlant de ou causés par, directement ou indirectement, des forces indépendantes de sa volonté, y compris, sans s'y limiter, les hostilités, les troubles civils ou les émeutes; grève ou lock-out; épidémie, pandémie, norovirus, accident, incendie, inondation, tremblement de terre, tempête de vent ou explosion; l'absence ou la défaillance des moyens de transport; l'absence ou la défaillance d'installations électriques, de réglementations, d'ordonnances ou d'exigences de la part d'un gouvernement ou d'un organisme gouvernemental ayant ou prétendant avoir compétence sur les événements; ou tout acte de Dieu ou de gouvernement; ou toute cause, existante ou future, qui échappe au contrôle raisonnable et sans la faute ou la négligence des parties. MONAT ne sera pas obligée de reporter MONATIONS Canada 2024 ou d'offrir une compensation supplémentaire ou additionnelle de toute sorte.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES IMAGES

En accédant aux locaux de MONATIONS Canada 2024, j'accepte que des entrevues, photographies, enregistrements audio et/ou enregistrements vidéo soient utilisés et je consens à leur diffusion, publication, exposition ou reproduction et à leur utilisation pour les nouvelles, les émissions Web, les médias sociaux, des fins promotionnelles, des diffusions, des publicités, leur inclusion sur des sites Web et toute autre utilisation, par MONAT, ses affiliés et ses représentants. Je renonce à tout

droit de paiement ou de redevance lié à une exposition, une diffusion, une diffusion sur le Web, la télévision ou toute autre publication, même si des frais d'admission ou de parrainage sont perçus. Je renonce également à tout droit d'inspecter ou d'approuver tout enregistrement photo, vidéo ou audio pris par MONAT ou par la personne ou l'entité désignée à cet effet par MONAT.

VOYAGE ET HÉBERGEMENT À L'HÔTEL

L'hébergement à l'hôtel et les annulations sont la responsabilité du partenaire de marché ou de son invité et ne sont pas liés à l'annulation de l'inscription. Le billet d'avion, l'hébergement et les politiques d'annulation connexes ne sont pas la responsabilité de MONAT Global Corp., de sa société mère, Alcora Corporation, ou l'une de ses sociétés affiliées ou filiales.

COMPORTEMENT INTERDIT

- 1. Comportements perturbateurs.** Vous reconnaissez et acceptez que MONAT se réserve le droit de vous éjecter de l'évènement MONATions Canada 2024 si MONAT, à sa seule discrétion, détermine que votre participation ou votre comportement crée des perturbations ou nuit à l'évènement ou aux autres participants qui profitent du contenu de l'évènement.
- 2. Pratiques professionnelles contraires à l'éthique/non conformes.** MONAT se réserve le droit de refuser la participation à toute personne qui adopte ou est réputé adopter des pratiques professionnelles contraires à l'éthique ou non conformes.

En plus des exigences et des interdictions énoncées dans la section ci-dessus, MONAT peut aussi interdire à toute personne de s'inscrire ou de participer à l'évènement MONATions Canada 2024, à sa seule discrétion.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ; INDEMNISATION; LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ; EXCLUSION DE GARANTIES

À la suite de la participation du partenaire de marché et/ou de l'invité à MONATions Canada 2024, le partenaire de marché ou les invités (ci-après, « partenaire de marché » ou « invité(s) ») conviennent d'indemniser, de défendre, de dégager de toute responsabilité MONAT et l'un de ses dirigeants, fonctionnaires, agents, employés ou sociétés affiliées (ci-après, « l'Indemnisé») de et contre toutes les réclamations, coûts, obligations, pertes ou poursuites de toute nature, y compris les frais juridiques raisonnables, les frais d'avocats et autres frais de défense, résultant de ou découlant de toute conduite, négligence ou défaut d'agir de MONAT de quelque manière que ce soit en rapport avec MONATions Canada 2024. Le partenaire de marché et/ou invité(s) acceptent que MONAT n'est pas responsable de toute erreur, omission, action ou inaction de toute partie ou entité effectuant une activité précise en son nom.

LOIS APPLICABLES

Ces conditions générales seront construites conformément et régies par les lois de fond de l'État de Floride (sauf qu'aucune disposition de la loi de la Floride ne s'appliquera si la loi d'un État ou d'une juridiction autre que la Floride s'appliquerait autrement).

COMPÉTENCE

Le partenaire de marché et/ou les invités consentent par la présente de la compétence non exclusive de toute cour fédérale ou tout tribunal étatique compétent situé dans le comté de Miami-Dade, Floride, en rapport avec toute action ou poursuite judiciaire découlant directement ou indirectement des présentes conditions générales.

CHANGEMENTS AUX PRÉSENTES CONDITIONS

La Compagnie peut apporter des amendements aux dispositions des présentes conditions de temps à autre. Tout amendement apporté sera publié sur notre site Web. Il incombe à vous de consulter régulièrement ces conditions et de prendre connaissance de tout amendement. Les amendements entreront en vigueur immédiatement une fois publiés sur le site Web de MONAT et si vous accédez au site Web par la suite, vous serez réputé les avoir acceptés.